

---

## RÉSUMÉ DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2021

---

Présents : **Le Goux Jean Pierre, Jourden Jean-Yves, Le Guenniou Michel, Larvor Dominique, Baron Joseph, Le Roy Maryline, Ollivier-Henry Alain, Le Scel Marthe, Saintillan Aurélie, Cesbron Virginie, Dartiailh Emmanuel, Steunou-Roquinarc'h Solène, Briand-Le François Aline.**

Absents excusés : **Le Meur Claudie, Genty Franck.**

Secrétaire de séance : **LE ROY Maryline.**

---

### POINT SUR L'ÉCOLE

Afin de limiter le nombre de clés au sein de l'école, Monsieur Jourden informe le Conseil Municipal avoir demandé un devis pour le remplacement de tous les barillets à l'école, le but étant que chaque personne ayant accès à l'école puisse y entrer avec une seule clé incopiable. Mr Guinamant de Plélo a établi un devis qui se chiffre à environ 2500 € HT.

Le Conseil Municipal accepte ce devis et inscrit la dépense au budget de la commune.

### MARCHÉ SALLES COMMUNALES

Monsieur Le Maire présente à l'Assemblée les entreprises retenues pour la rénovation des salles communales. Accord du Conseil Municipal et inscription des dépenses au budget primitif.

<u>N° LOT</u>	<u>CORPS D'ÉTAT</u>	<u>ENTREPRISES</u>	<u>MONTANT MARCHÉ HT</u>
1	Étanchéité	LPM étanchéité	18 679.28
2	Miroiterie	GUINAMANT	34228.16
3	Cloisons	GUINAMANT	15106.15
4	Menuiserie bois	GUINAMANT	4694.71
5	Plafonds suspendus	MANIVEL	4841.75
6	Revêtements sol	MIRIEL	11817.15
7	Peinture	MARJOT	3950
8	Electricité	AM ELEC	22361.32
9	Plomberie ventilation	LE CARRE - LE GALL	4230
			119 908.52

### VOTE DU BUDGET PRIMITIF COMMUNAL 2021

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par vote à main levée, adopte à l'unanimité, le budget primitif communal 2021 qui se présente comme suit :

- Dépenses et recettes de fonctionnement : 1 256 356.14 €
- Dépenses et recettes d'investissement : 1 070 132.62 €

## VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2021

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal procède au vote des taux d'imposition 2021 comme suit

- Taxe foncière (bâti) : 40.06 %
- Taxe foncière (non bâti) : 101.47 %

## CONVENTION DE VOIRIE AVEC LA COMMUNE DE CHÂTELAUDREN-PLOUAGAT

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal la proposition de la Commune de Châtelaudren-Plouagat pour la mutualisation des travaux de voirie concernant la réfection du tronçon de route du Bouillonno à la Route départementale n° 24.

Le devis établi par ING Concept de Landivisiau se présente comme suit :

- Mise en place protection contre le Covid
- Installation et signalisation de chantier
- Dégagement des accotements et évacuation déblais
- Réalisation d'engravures
- Balayage du support
- Fourniture et mise en œuvre d'une couche d'accrochage à l'émulsion de bitume
- Fourniture et mise en œuvre d'enrobé BBSG 0/10
- Confection de joint sable émulsion
- Epaulement des rives de la chaussée en TVP 0/20

Le montant total des travaux est estimé à 5195 € HT. La part prise en charge par Lanrodec sera de 2597.50 € HT.

Le Conseil Municipal accepte ce devis et inscrit la dépense au budget primitif de la commune. Il autorise le Maire à signer le devis et la convention avec la Commune de Châtelaudren-Plouagat.

## CONVENTION D'OUVERTURE AU PUBLIC D'UN CHEMIN DE RANDONNÉE SUR UNE PROPRIÉTÉ PRIVÉE

Madame Saintillan informe l'assemblée du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) mis en place par le Département des Côtes d'Armor. À cette occasion, une convention doit être prise entre le Leff Armor Communauté, la Commune et les propriétaires des parcelles sur lesquelles les randonneurs pédestres, équestres et vététistes seront amenés à se promener et circuler. Cette autorisation de passage du public sur les parcelles privées définira les responsabilités des parties et précisera les conditions de mise en œuvre des opérations d'aménagement, d'entretien, de balisage et de promotion du sentier. Cette convention prendra effet à compter de la signature par les 3 parties et sera conclue pour une durée de 1 an, renouvelable par tacite reconduction.

## QUESTIONS DIVERSES

### SÉCURITÉ ET AMÉNAGEMENT DU CARREFOUR AUX ABORDS DE L'ÉCOLE

Monsieur Le Maire informe l'assemblée avoir pris contact avec l'ADAC 22 (Agence Départementale d'Appui aux Collectivités des Côtes d'Armor) pour une assistance technique concernant des problématiques de sécurité et réaménagement du carrefour des abords de l'école, intersection rue de Ploumagoar et RD4. Il informe que l'ADAC sera en mesure de nous proposer

une assistance à maîtrise d'ouvrage afin de réaliser une étude de faisabilité technique et financière afin que la commune puisse se positionner sur un programme de travaux simples dans un budget raisonnable et d'arrêter des choix en matière d'aménagement. Nous sommes dans l'attente d'un devis de l'ADAC pour cet accompagnement.

#### CABANE DE CHANTIER TRAVAUX DE LA BOULANGERIE

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est obligatoire d'installer des sanitaires sur le chantier durant toute la durée des travaux de la boulangerie. Nous avons reçu un devis de l'entreprise Armor Propreté. Il propose l'entretien quotidien (1 passage) à raison de 5 jours par semaine des bungalows. Les travaux devaient durer jusque décembre 2021. Compte tenu du coût estimé, le Conseil Municipal propose de confier ce travail de nettoyage à un personnel communal volontaire contre rémunération.